



# Certificat d'engagement et de connaissance pour l'acquisition d'un lapin

Décret 2022-1012 du 18 juillet 2022 relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale

Identité de la personne engagée à laquelle a été remis le certificat

Prénom : .....  
Nom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Mail : .....

Identité de la personne habilitée à délivrer le certificat

Prénom : .....  
Nom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Mail : .....



## Avant d'acquérir un lapin...


Acquérir un lapin doit être un **acte réfléchi** car vous vous engagez pour une durée longue (en moyenne 8-12 ans, variable selon les individus et les races). Il est donc nécessaire de se poser plusieurs questions préalables à l'acquisition afin de vérifier l'adéquation entre les besoins du lapin et votre mode de vie (disponibilité, espace disponible, ...), ainsi que les implications sur votre budget et sur votre organisation (travail, départ en vacances, ...). L'acquisition d'un lapin, mais également le choix de sa race, dépendent aussi de ces éléments.

Le lapin est un être **sensible, qui ressent des émotions**. Il demande du temps, de la **patience, et une bonne connaissance et compréhension** de sa physiologie et de ses comportements. Education et socialisation seront nécessaires afin qu'il ait des comportements adaptés avec vous, les autres humains et éventuellement ses congénères.

### Quelques questions à se poser avant toute acquisition

- 💡 **Pour quelles raisons souhaitez-vous adopter un lapin ?** Il doit s'agir d'une envie sincère de partager votre quotidien avec lui et de répondre à ses besoins, et non d'une envie passagère. Un lapin n'est pas une peluche.
- 💡 **S'agit-il d'une volonté partagée au sein de votre famille ?** L'ensemble des membres de la famille doivent s'accorder sur l'acquisition d'un lapin car le quotidien de tous les membres de la famille en sera modifié. **Avez-vous notamment vérifié qu'aucun membre de votre famille n'est allergique aux poils de lapin ?**
- 💡 **Êtes-vous prêts à vous engager sur une longue durée et avez-vous le temps nécessaire pour vous en occuper chaque jour ?**
- 💡 **Avez-vous les moyens financiers suffisants pour supporter les frais nécessaires (frais d'alimentation, frais vétérinaires, etc.) ?**
- 💡 **Disposez-vous de l'espace nécessaire pour l'accueillir ? Le logement que vous allez lui proposer est-il suffisamment sécurisé et adapté ?**



- 
- 🔦 **Votre mode de vie est-il compatible avec l'acquisition d'un lapin ?**
  - 🔦 **Quelles solutions de garde aurez-vous lorsque vous partirez en vacances et/ou en week-end si vous ne pouvez pas l'emmener avec vous ?**
  - 🔦 **Avez-vous éventuellement envisagé des solutions pour votre lapin si vous êtes amené à changer de mode de vie (*changement de logement, de travail, etc.*) ?**

## La réponse à ces questions n'est pas positive?

Il est sans doute préférable de **remettre à plus tard** votre projet d'acquisition ou de discuter avec un vétérinaire pour étudier quelles solutions peuvent être trouvées.



Certains individus présentent des caractères morphologiques ou comportementaux poussés à l'excès (*des hypertypes tels que le nez écrasé par exemple*) ou des maladies héréditaires qui peuvent avoir des répercussions importantes sur la santé et la qualité de vie des animaux et entraîner des frais vétérinaires importants. Ces affections sont particulièrement présentes dans certaines races. **Il convient de vous assurer auprès du vendeur que le lapin que vous souhaitez acquérir ne présente pas de telles affections.**



## Le bien-être et la bientraitance

Le lapin est un être sensible, **qui ressent des émotions**. A ce titre, son bien-être doit être respecté.



Pour une définition plus précise du bien-être animal

L'ANSES a défini en 2018 le bien-être d'un animal comme :

« l'état mental et physique positif, lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Il dépend de la perception de la situation par l'animal ».

Le bien-être de votre lapin lui est propre et dépend de la façon dont il va percevoir son environnement. Votre comportement, les soins que vous allez lui apporter et les conditions que vous allez lui fournir sont essentiels pour favoriser son bien-être. C'est ce qu'on appelle la **bientraitance**.

Ainsi, pour favoriser le bien-être de votre lapin, vous devez veiller à satisfaire à **cinq « libertés » fondamentales** :

### Absence de faim et de soif



Votre lapin doit avoir accès à l'eau et à une nourriture de qualité, en quantité appropriée et correspondant à ses besoins.

### Absence de peur et de détresse

L'environnement de l'animal et votre comportement ne doivent pas être à l'origine d'émotions négatives. Le lapin étant une proie faite pour fuir le danger, s'il est mal socialisé, il aura tendance à fuir et à ressentir de la détresse.



### Absence d'inconfort



Votre animal doit vivre dans des conditions confortables, en accord avec ses besoins physiologiques et comportementaux, notamment en lui proposant un abri lui permettant de se protéger de conditions climatiques inadaptées. Cet abri doit être sécurisé pour ne pas qu'il se sauve et qu'il soit à l'abri des prédateurs s'il est dehors.

### Absence de douleur, de blessures et de maladie



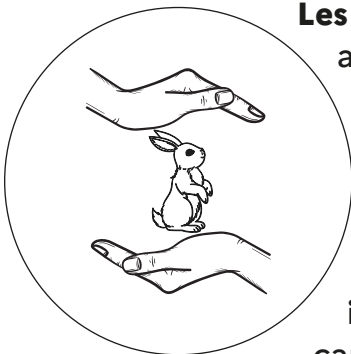
L'environnement et les traitements de votre animal ne doivent pas être à l'origine de douleurs ou de blessures. Sa santé doit être garantie par des visites régulières chez le vétérinaire.

### Liberté d'exprimer un comportement normal de son espèce

Son environnement doit être adapté afin de lui permettre d'exprimer librement son comportement (*activité physique, relation avec des congénères, etc.*)



## Les besoins spécifiques du lapin



**Les informations ci-dessous sont données à titre indicatives.** Elles sont à adapter en fonction de la morphologie et du comportement de votre lapin. **En effet, il existe différentes races de lapins, ayant des caractéristiques variables.** Ainsi, un lapin, selon sa race, peut peser 1 kilo alors que certains peuvent atteindre 10 kilos. De même, certaines races peuvent vivre en extérieur alors que c'est impossible pour d'autres, trop sensibles au froid et aux courants d'air. Avant d'acquérir un lapin, **informez-vous** auprès des professionnels (vétérinaires, éleveurs) sur les caractéristiques de la race du lapin que vous souhaitez acquérir.

## Besoins physiologiques



### Alimentation

Le lapin est un **animal herbivore exclusif**. Il doit notamment disposer de **foin à volonté**, ce qui est essentiel à son alimentation mais permet également limiter les problèmes de digestion ou les problèmes dentaires. En effet, les lapins ont des **dents à croissance continue** ce qui implique que l'alimentation doit permettre une usure correcte des dents. Ainsi, le foin constitue la majeure partie de son alimentation car il permet **une bonne usure des dents**. Cependant, certains foins ne comportant pas tous les nutriments nécessaires, il est nécessaire de rajouter **des granulés industriels** pour satisfaire à tous les besoins nutritionnels du lapin. Vous pouvez lui donner des légumes **mais en petite quantité** et cela ne doit pas remplacer le foin. Certains légumes ou végétaux du jardin pouvant présenter une toxicité chez le lapin, il est important de suivre les recommandations de votre vétérinaire pour satisfaire aux besoins de votre animal.

Les lapins sont des animaux caecotrophes, c'est-à-dire qu'ils ingèrent un des deux types d'excréments qu'il produit : les caecotrophes. C'est un comportement tout à fait normal qu'il ne faut absolument pas empêcher. Cependant, ce comportement est rarement observé car les lapins ingèrent les caecotrophes immédiatement à la sortie de l'anus.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Il est impératif de laisser **constamment de l'eau fraîche** à disposition de votre lapin. C'est particulièrement important car les aliments donnés au lapin sont généralement des aliments secs.

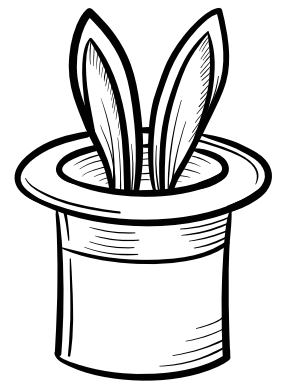
**Les gamelles pour l'alimentation et l'eau doivent toujours être propres.**

### **Sommeil et repos**

Le lapin se repose et reste inactif **une grande partie de la journée**. Ses pics d'activité sont plutôt à l'aube et au crépuscule. De plus, le lapin a un besoin instinctif **de se cacher**.

Il est donc essentiel que le lapin ait accès à une zone de couchage en permanence pour dormir et se reposer. **Cette zone de repos doit être au calme et doit permettre à l'animal de se cacher**. Le lapin ne doit pas être dérangé lorsqu'il est dans cette zone.

Si le lapin est dans un enclos extérieur, la zone de repos doit être **abritée et protégée** des conditions climatiques.



## Besoins comportementaux

### **Hébergement et activité physique**

L'hébergement des lapins de compagnie rencontrés chez les propriétaires **est très varié**, de la petite cage en plastique, à la liberté totale dans la maison, à un enclos extérieur avec un abri. Si le lapin est hébergé en cage, celle-ci **doit être suffisamment spacieuse**, organisée avec différents endroits et **suffisamment enrichie** pour lui permettre d'exprimer son comportement de locomotion et ses autres comportements (*sauter, se mettre en position debout, etc.*). Ainsi, il faut nécessairement un endroit sec pouvant servir de **cachette**. Une plateforme est également recommandée car les lapins peuvent à la fois se cacher dessous ou monter dessus. Malgré les enrichissements mis en place, il est important de permettre au lapin **de sortir de sa cage** tous les jours pour qu'il ait une activité physique et puisse exprimer ses comportements. A défaut, le lapin risque de développer des comportements anormaux exprimant sa frustration.



Le lapin doit pouvoir **se protéger** des fortes chaleurs, ainsi que du froid et des courants d'air. Si le lapin est en cage, cette dernière devra être placée en prenant en compte ces contraintes.

Si le lapin est en enclos extérieur, celui-ci devra être **sécurisé** vis-à-vis d'éventuelles prédateurs mais également pour éviter que le lapin ne creuse et ne s'enfuit. Si le lapin est en liberté dans la maison, il faudra faire particulièrement attention **aux fils électriques**.

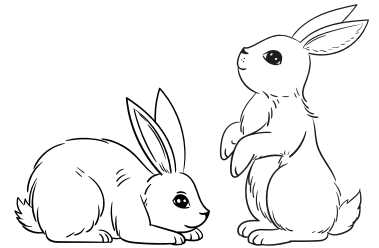
Si le lapin a suffisamment d'espace, **il organisera son espace** et fera ses besoins toujours au même endroit.

La litière utilisée pour le lapin doit être **non abrasive, non poussiéreuse et non irritante** pour les pattes et les voies respiratoires. La litière doit être débarrassée et le bac nettoyé et désinfecté **régulièrement** avec des produits adaptés à l'animal.



### Comportements sociaux

Le bien-être du lapin est amélioré lorsqu'il est avec d'autres congénères. Les petits groupes constitués uniquement de femelles, ou éventuellement mixtes sont à privilégier (*uniquement avec des animaux stérilisés pour éviter la reproduction*). L'espace disponible doit être suffisamment important pour permettre un **comportement de fuite** et limiter les agressions. De la même manière, **la stérilisation et la familiarisation** dans le jeune âge sont des facteurs facilitant la cohabitation.



**La cohabitation du lapin avec un chien ou un chat est possible** si les animaux ont été correctement familiarisés. Pour la cohabitation avec d'autres espèces, renseignez-vous auprès de votre vétérinaire car certaines sont à éviter.



### Sevrage

Le sevrage a lieu **autour de 8 semaines**. Pour le bien-être du lapin et diminuer les risques de troubles du comportement et les soucis de santé, il ne faut pas acquérir un lapin avant cet âge.



### Relation humain-lapin

Le lapin doit bénéficier **quotidiennement de moments de jeu et de contacts** avec les humains.

La familiarisation à l'humain est facilitée si les lapins ont été correctement manipulés durant leurs premières semaines de vie. **Assurez-vous que le lapin est bien familiarisé à l'humain avant de l'acquérir.**



La familiarisation à l'humain est également facilitée par un **comportement approprié** (*prévenir l'animal, comportement calme, interactions positives, récompenses alimentaires*) et en adaptant votre comportement à ses réactions.



## Soins médicaux

### SOINS

Votre lapin **nécessite des soins courants pour le maintenir en bonne santé**. Une visite annuelle chez le vétérinaire est nécessaire pour faire un bilan de santé et les vaccinations recommandées. **La vaccination** est très fortement recommandée contre deux maladies mortelles pour lesquelles il n'existe pas de traitement (*myxomatose et maladie hémorragique du lapin*).

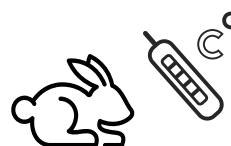
En fonction de l'âge de votre lapin et de son état de santé, d'autres soins seront peut-être à prévoir.

Outre les soins prodigués par le vétérinaire, votre animal nécessite des soins courants tels que par exemple le **nettoyage de ses oreilles, le brossage de ses poils, la coupe des griffes**. Ces soins sont à adapter en fonction de la race de votre animal. Prenez conseil auprès d'un professionnel afin d'adopter les bons gestes pour ne pas blesser votre animal.

Une observation quotidienne de son état général et de son comportement est nécessaire pour déceler précocement l'apparition de troubles. Les affections digestives sont fréquentes chez le lapin donc une attention particulière devra être portée en cas d'abattement, de baisse de son appétit, et/ou d'un arrêt de l'élimination de fèces, lesquels sont des signes qui doivent vous amener à consulter un vétérinaire.



### LE SAVIEZ-VOUS ?



Un **examen régulier des dents** doit être réalisé et vous serez peut-être obligé de consulter un vétérinaire pour les faire couper.

### STÉRILISATION

La **stérilisation de la lapine est nécessaire** pour éviter l'apparition d'affections de l'appareil reproducteur.

La stérilisation est également **recommandée** pour limiter l'apparition de certains comportements désagréables et tout simplement pour éviter les portées dans le cas de groupes mixtes.

En tout état de cause, **il est fortement déconseillé** de faire cohabiter des lapins mâle et femelle lorsqu'ils ne sont pas stérilisés (ou au moins l'un des deux).

## VIEILLESSE ET FIN DE VIE

Un lapin âgé nécessite plus de soins qu'un jeune animal et peut parfois poser des problèmes logistiques supplémentaires. Avant l'acquisition, renseignez-vous également sur la fin de vie de votre animal et les coûts engendrés qui peuvent parfois être importants.



### Réglementation

#### IDENTIFICATION

L'identification du lapin n'est pas obligatoire. Cependant, l'identification par tatouage et puce électronique est possible et en cas de perte de votre animal, elle vous permettra **de le retrouver beaucoup plus facilement**.

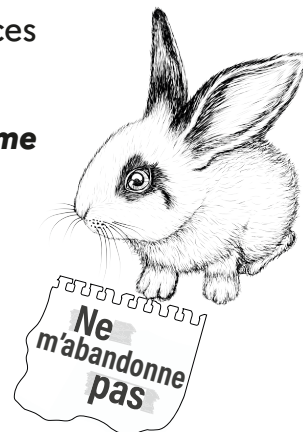
#### MALTRAITANCE ANIMALE ET ABANDON

Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques, dont font partie les lapins. Les sanctions encourues sont importantes, pouvant aller pour un acte de cruauté jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000€ d'amende (article 521-1 du Code pénal), et même 4 ans d'emprisonnement et 60 000€ d'amende lorsque ces actes sont commis par le propriétaire de l'animal.

**Le fait de ne pas répondre aux besoins de son animal est considéré comme de la maltraitance.**

L'abandon sur la voie publique, ou dans tout lieu ne permettant pas à votre animal d'être pris en charge, est passible des mêmes peines.

En cas d'abandon ou d'acte de cruauté ayant entraîné le décès de l'animal, les peines sont portées à 5 ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amende.



#### ADOPTION

**N'adoptez pas un animal via un réseau social** : vous n'aurez aucune garantie du respect de la réglementation et de son bien-être, et vous risquez de contribuer au trafic des animaux de compagnie ainsi qu'aux abandons.

Avant d'adopter, **assurez-vous que l'association est bien déclarée et connue**. Si elle dispose d'un refuge, rendez visite à la structure hébergeant l'animal pour voir celui-ci (*y compris en interaction avec sa mère s'il s'agit d'un jeune*) et pour poser des questions afin de vous renseigner à son sujet.



### Implications financières et logistiques

Le coût d'entretien d'un lapin dépend fortement de la race du lapin mais également des choix que vous ferez et s'il a accès à l'extérieur ou non. Les chiffres ci-dessous sont donnés à titre indicatif :

🐾 L'**alimentation** doit être adaptée au format, à l'âge et au mode de vie de l'animal. Sur la base d'une alimentation industrielle de bonne qualité (*foin + granulés*), le coût mensuel est estimé de **20 à 40€** pour un lapin nain en bonne santé et peut atteindre **80 à 100€** par mois pour un lapin de grande taille.

🐾 Le coût d'une **grande cage ou d'un enclos** est estimé entre **150 et 300€**.

🐾 La **litière** représente une dépense non négligeable pouvant atteindre **30€ par mois**.

🐾 Les **frais vétérinaires** courants pour un lapin sans problème de santé particulier sont compris entre **100 et 150€ par an** (*vaccination, etc.*). La stérilisation, en fonction du sexe de l'animal, de son format, coûte entre **100 et 300€**. En cas de maladies ou d'accident nécessitant une chirurgie, les coûts peuvent atteindre plusieurs centaines, voire plusieurs milliers d'euros. Une partie de ces frais peut être assurée auprès d'une compagnie d'assurance que votre vétérinaire pourra vous conseiller.

A l'ensemble de ces éléments, vous devrez aussi prévoir les accessoires nécessaires à la vie de l'animal : gamelle, jeux, caisse de transport, etc. ainsi que les frais de garde éventuels de votre animal si vous devez vous absenter sans pouvoir l'emmener avec vous.

*Les informations fournies dans ce certificat ne sont pas exhaustives. Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous rapprocher d'un professionnel.*

*Ce certificat d'engagement et de connaissance est conforme aux dispositions de la loi 2021-1539 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes. Il est prévu des sanctions pénales en cas de manquement.*

Mention à recopier ci-dessous de façon manuscrite :

« **Ayant pris connaissance de l'ensemble de ces informations et m'étant renseigné sur tous les éléments me permettant de respecter les besoins d'un lapin, je m'engage expressément à les respecter.** »

**Fait à :** ..... **Le :** .....

.....  
.....

Nom et signature de la personne habilitée à délivrer le certificat (avec cachet et N° Ordre pour les vétérinaires)

Nom et signature de la personne à qui ont été délivrées les connaissances et qui s'engage